

La CAPD de ce jour s'est réunie pour examiner :

- - les demandes de travail à temps partiel pour l'année scolaire 2018-2019
- - l'intégration dans le corps des PE après un détachement
- - les questions diverses

Dans sa déclaration liminaire, le SNUDI-FO a abordé le projet de remise en cause des CAP prévu par le ministère de la fonction publique et l'action du syndicat contre les refus d'autorisation des demandes de temps partiel. (Voir en annexe)

1. Réponses de l'Inspecteur d'Académie aux déclarations liminaires

Passage à la Hors-Classe dans le cadre de PPCR :

Sur proposition du SNUDI-FO, les organisations syndicales représentatives avaient demandé le report de l'examen des promotions à la Hors-Classe (voir courrier en annexe). L'Inspecteur ayant répondu positivement à cette demande, celui-ci devrait avoir lieu le 3 juillet prochain.

Un groupe de travail devrait se tenir le 19 juin pour discuter des modalités adoptées par l'administration dans l'attribution des avis et appréciations retenues. (Le CTSD initialement prévu à cette date aura lieu à la date de repli, le 22 juin).

Le contingent départemental n'est pas encore connu. Le contingent académique serait de 396.

Commentaire : *Si ce chiffre est confirmé, il serait inférieur à celui de l'an dernier (402). Depuis des mois, le SNUDI-FO demande au ministère que l'engagement pris de l'augmentation du taux de promotion à la hors-classe des PE jusqu'en 2020 soit respecté. Si ce chiffre de 396 est confirmé, il montrera une fois de plus que PPCR bafoue les promesses faites.*

Les critères suivants, annoncés comme nationaux, seraient retenus pour départager les candidats à barème égal :
1/ l'ancienneté dans le grade - 2/ le rang décroissant des échelons - 3/ l'ancienneté dans l'échelon
4/ l'ordre alphabétique des noms patronymiques.

Commentaire : *Si ces critères sont nationaux, ils ne figurent pas dans la note de service ministérielle n°2018-025 du 19.02.18 relative à l'avancement à la HC des PE au titre de l'année 2018.*

Avec le SNUDI-FO, plusieurs personnels ont déjà contesté leur « appréciation » qu'ils jugent injustifiée, N'hésitez pas à nous contacter.

Personnels en contrat CUI :

Les personnels en CUI arrivés au terme de leur contrat n'ont pas tous été transformés en AESH car le contingent était épuisé (10 contractuels AESH supplémentaires ont été recrutés dernièrement). Les personnels non renouvelés seront prioritairement sollicités à la rentrée quand un nouveau contingent sera disponible.

Fusion des académies :

Il faut attendre l'annonce du Ministre au début du mois de juin. Pour l'instant, seul le redécoupage des circonscriptions est à l'étude. Les DASEN resteraient dans leur département, « il n'y aura pas de fusion des directions académiques », a affirmé l'Inspecteur d'Académie

2. Concernant l'ordre du jour :

Demandes de travail à temps partiel :

12 demandes de refus de travail à temps partiel étaient refusées dans les documents préparatoires. Celles avec avis médicaux et sociaux qui ont été acceptées en priorité par l'administration.

Le SNUDI FO a défendu chacun des 12 enseignants dont le temps partiel devait recevoir un refus. Notre action a permis d'annuler un double refus (temps partiel et cumul d'activités) et de laisser 2 situations en suspens en attente d'éléments administratifs à venir qui permettront éventuellement d'accorder un temps partiel à ces personnels.

La CAPD du 1^{er} juin constituait la 1^{ère} étape de l'action syndicale en défense de ces refus. Le SNUDI-FO continuera de défendre les personnels qui le souhaiteraient.

Intégration dans le corps des PE après un détachement :

La seule candidate a reçu un avis favorable.

3. Questions diverses :

- **1^{ère} phase du mouvement** : La rectification d'une erreur (vœu zone pas pris en compte lors d'une première chaîne avant la CAPD) entraîne une nouvelle chaîne de changement.
- **Les vœux sur poste TRS** seront à établir dès ce soir (vendredi 1^{er} juin) et jusqu'au 6 juin.
- **Les formations CAPPEI** (option ULIS et SEGPA) auront lieu à Amiens. Celle pour l'option RASED devrait se dérouler à Beauvais (car plus de candidats dans l'Oise). Les enseignants concernés doivent obligatoirement participer à la deuxième phase du mouvement et postuler sur un poste ASH en lien avec leur formation.
- **Carte Éducation prioritaire pour la rentrée 2019** : les critères d'entrée et le calendrier ne sont pas encore connus, ils devraient l'être pour l'automne.
- **ULIS** : les élèves nés en 2006 doivent être tous sortants, ceux de 2007 également sauf ceux inclus dans la classe d'âge N-1.
- **Le report d'un rendez-vous de carrière** sur une autre année scolaire n'est pas possible.
- **Les modulateurs REP+** interviendront désormais sur tous les secteurs de collège REP+ et non plus sur un seul secteur, ceci afin de gérer au mieux les remplacements pour formation. Bien que ce type de poste ne soit plus profilé depuis cette année, la fiche de poste n'a pas changé, ce qui est contradictoire avec cette nouvelle décision de la hiérarchie.

Les délégués du personnel SNUDI-FO
Audrey GILLET
Franck BOUVIER